



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-365

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-08-31-00004 - Arrêté portant délégation de signature au
SGAR et à ses agents septembre 2026 (13 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-08-31-00004

Arrêté portant délégation de signature au SGAR
et à ses agents septembre 2026

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Frédéric VISEUR,
secrétaire général pour les affaires régionales, et aux agents du SGAR**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023, portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 29 mars 2024 portant nomination de Mme Delphine MERCADIER, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, chargée du pôle « politiques publiques » ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 11 mars 2026 portant nomination de M. Jean-Philippe DARGENT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « moyens, modernisation, mutualisation » ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2023 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales ;

SGAR
1 place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. 05 34 45 34 45
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie>

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2026 portant délégation de signature à M Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales, et aux agents du SGAR ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE :

SECTION COMPÉTENCE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration générale relevant des missions du SGAR, à l'exclusion des déferés devant les juridictions administratives et dans les conditions prévues à l'article 26.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric VISEUR, la délégation donnée à l'article 1^{er} est exercée dans les mêmes conditions par Mme Delphine MERCADIER, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, chargée du pôle politiques publiques ou par M. Jean-Philippe DARGENT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation.

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Delphine MERCADIER, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, chargée du pôle politiques publiques, à l'effet de signer les actes d'administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l'exclusion des actes relatifs aux contentieux administratifs, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales, des présidents des agglomérations de Toulouse et Montpellier et aux maires des communes chef-lieux de département :

- développement économique, industrie, innovation, compétitivité ;
- agriculture, environnement, énergie ;
- asile, solidarité, santé, emploi ;
- politique de la ville, jeunesse, éducation, sport ;
- mobilités ;
- cohésion des territoires et culture ;
- mer-littoral, plan littoral 21 et canal du Rhône à Sète ;
- appui aux territoires ;
- numérique ;
- cohésion européenne et coopérations ;
- droit des femmes et à l'égalité.

Article 4 : Délégation est donnée à M. Jean-Philippe DARGENT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation, à l'effet de signer les actes d'administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l'exclusion des actes relatifs aux contentieux administratifs, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales, des présidents des agglomérations de Toulouse et Montpellier et aux maires des communes chef-lieux de département :

- achats ;
- budgets et finances ;
- coordination et affaires régionales ;
- immobilier ;
- ressources humaines ;
- section régionale interministérielle d'action sociale ;
- innovation et transformation publiques.

Article 5 : Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à l'effet de signer les correspondances courantes relevant de leurs attributions, à l'exclusion de celles portant décision, à :

PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES

Missions thématiques

- M. Philippe BRONSART chargé de la mission « développement économique, industrie, innovation, compétitivité » ;
- Mme Laure DEUDON, chargée de la mission « agriculture, environnement, énergies », M. Paul LHOSTE , M. Matthieu JOST et Mme Chloé DISSART, cadres d'appui ;
- M. Christian GODILLON, chargé de la mission « mobilités » et Mme Chloé DISSART, cadre d'appui ;
- Mme Laure PAGÈS, chargée de la mission « cohésion des territoires et culture » ;
- Mme Julie MENGARDUQUE, chargée de la mission « asile, solidarité, santé, emploi » ;
- Mme Alexandra ARABIA, chargée de la mission « politique de la ville, jeunesse, éducation, sport » ;
- M. Fabien PICHON, chef de service « cohésion européenne et coopérations » ;
- Mme Séverine GASTON et Mme Nadia SAADNA, cadres d'appui à la mission « appui aux territoires » ;
- Mme Sarah NETTER, chargée de mission « Mer Littoral 21 et canal du Rhône à Sète » ;
- Mme Julia CHARRIE, déléguée régionale au numérique.

PÔLE MOYENS MODERNISATION MUTUALISATION

Coordination et administration générale

- M. Pascal SOLEIL, directeur de la coordination et des affaires générales, Mme Audrey PALAU, cheffe du bureau des affaires générales et Mme Maud GUILLOT, cheffe de cabinet et de la coordination.

Plates-formes régionales

- Mme Marion AMAURY, directrice de la plate-forme régionale des achats, Céline BAYLE, adjointe à la directrice de la plate-forme régionale des achats ;
- M. Jean-Luc VETTORETTI, directeur de la plate-forme régionale budgets et finances, M. Brieuc MAGOT adjoint au directeur de la plate-forme ;
- M. Marc DERNIS, adjoint au directeur de la plate-forme régionale de l'immobilier.

Article 6 : Délégation est donnée à Mme Nicole ESCASSUT, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité ainsi qu'à Mme Fanny MOURATILLE, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de leurs fonctions, à l'exclusion des actes relatifs aux contentieux administratifs, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales, des présidents des agglomérations de Toulouse et Montpellier et aux maires des communes chef-lieux de département.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de leurs fonctions respectives, à l'exclusion des actes relatifs aux contentieux administratifs, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales, des présidents des agglomérations de Toulouse et Montpellier et aux maires des communes chef-lieux de département à :

- M. Laurent CYROT, directeur de projet « plateforme aéroportuaire durable de Toulouse-Blagnac et canal du Midi » ;
- M. Marc DEMULSANT, directeur de projet « lignes à grande vitesse » ;
- M. Pierre-Antoine MORAND, secrétaire général de la Conférence des parties ;
- Mme Amélie DE SOUSA, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ;
- Mme Sophie MOAL-MAKAME, conseillère diplomatique auprès du préfet de région.

Article 8 : Délégation est donnée à Mme Claude DULAMON, préfète en charge des sujets « Ours et Prédation » dans le massif des Pyrénées, à l'effet de signer les actes relevant de ses fonctions, à l'exclusion des actes relatifs aux contentieux administratifs, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales, des présidents des agglomérations de Toulouse et Montpellier et aux maires des communes chef-lieux de département.

SECTION II
COMPÉTENCES D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Article 9 : Délégation est donnée à M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales :

- en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de répartitions et délégations de crédits imputées sur les BOP suivants :

BOP interrégional

0112-DIR5 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

BOP régionaux

0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;

0303-DR31 « Immigration et asile » ;

0348-DP31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;

0349-OCCI « Fonds pour la transformation de l'action publique » - BOP OCCI FTAP ;

0354-DR31 « Administration territoriale de l'État » ;

0380-LAMI « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) »

0723-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

- en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes ainsi que les éventuelles décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture de tranches fonctionnelles imputées sur les centres financiers (UO) suivants :

0104-DR31-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

0112-DIR5-DS31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

0112-DR31-GR31 et 0112-DR31-DS34 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

0119-C001-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;

0119-C002-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation générale de décentralisation et concours particuliers) ;
 0119-C003-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local, métropoles) ;
 0137-CDGC-PR31 « Égalité entre les hommes et les femmes » ;
 0148-DAFP-DF31 et 0148-DAFP-DS31 « Fonction publique » ;
 0162-DR31-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
 0172-DR38-LRMP « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
 0209-CSOL-CPFR « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
 0305-ESSR-ES31 « Stratégies économiques » ;
 0348-DP31-DD31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » - Action 14 « Résilience État » ;
 0349-OCCI-ROCC "Fonds pour la transformation de l'action publique" - UO ROCC ;
 0354-CPNE-DR31 « Administration territoriale » (UO régionale du plan national d'équipement des préfectures) ;
 0354-DR31-DMUT « Administration territoriale » (UO régionale mutualisée) ;
 0362-CDIE-DR31 « Plan de relance - Ecologie » (Rénovation énergétique des bâtiments de l'État) ;
 0362-MCTR-DR31 « Dotation de soutien à l'investissement local - rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales - départements et communes » ;
 0362-MCTR-C031 « Dotation régionale d'investissement plan de relance » ;
 0363-CDMA-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (Mise à niveau numérique de l'État et modernisation des administrations régaliennes) ;
 0363-DITP-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (Mise à niveau numérique de l'État) ;
 0363-CDEF-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (UO Occitanie) ;
 0364-MCTR-DIR5 « Avenir montagne – Investissements et ingénierie ANCT » ;
 0364-MCTR-DR31 « Cohésion territoriale-inclusion numérique » ;
 0723-DR31-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
 0723-DR31-DD31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
 0380-LAMI-DR31 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ».

Article 10 : Délégation est donnée à M. Frédéric VISEUR à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du SGAR.

Article 11 : Délégation est donnée à Mme Delphine MERCADIER, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, chargée du pôle politiques publiques, à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de répartitions et de délégations de crédits imputées sur les BOP :
 - 0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
 - 0112-DIR5 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (interrégional) ;
 - 0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (régional) ;
 - 0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
 - 0303-DR31 « Immigration et asile » ;
 - 0380-LAMI « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ».
- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les centres financiers :
 - 0104-DR31-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
 - 0112-DIR5-DS31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
 - 0112-DR31-GR31 et 0112-DR31-DS34 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » à l'exception des arrêtés relatifs à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL exceptionnelle « France relance en Occitanie » (UO régionales) ;
 - 0119-C001-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
 - 0119-C002-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation générale de décentralisation et concours particuliers) ;
 - 0119-C003-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local, métropoles) ;
 - 0137-CDGC-PR31 « Égalité entre les hommes et les femmes », dans la limite de 10 000 € ;
 - 0162-DR31-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
 - 0172-DR38-LRMP « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
 - 0209-CSOL-CPFR « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
 - 0305-ESSR-ES31 « Stratégies économiques » ;
 - 0357-CFIP-DM31 « Fonds de solidarité massif » ;
 - 0362-MCTR-DR31 « Dotation de soutien à l'investissement local - rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales - départements et communes » ;
 - 0362-MCTR-C031 « Dotation régionale d'investissement plan de relance » ;
 - 0363- DITP-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (Mise à niveau numérique de l'État) ;
 - 0363-CDEF-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (UO Occitanie) ;
 - 0364-MCTR-DIR5 « Avenir montagne – Investissements et ingénierie ANCT » ;
 - 0364-MCTR-DR31 « Cohésion territoriale-inclusion numérique » ;

0380-LAMI-DR31 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ».

- les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats sur l'UO 354-DR31-DMUT ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du pôle politiques publiques.

En cas d'absence ou empêchement de Mme Delphine MERCADIER, la délégation donnée par cet article est exercée dans les mêmes conditions par M. Jean-Philippe DARGENT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation.

Article 12 : Délégation est donnée à M. Jean-Philippe DARGENT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation, à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de répartitions et de délégations de crédits imputées sur les BOP :

0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

0303-DR31 « Immigration et asile » ;

0348-DP31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;

0349 -OCCI «Fonds pour la transformation de l'action publique » - BOP OCCI FTAP ;

0354-DR31 « Administration territoriale de l'État » ;

0723-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les centres financiers :

0148-DAFP-DF31 et 0148-DAFP-DS31 « Fonction publique » ;

0209-CSOL-CPFR « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;

0348-DP31-DD31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » - action 14 « Résilience État » ;

0349-OCCI-ROCC "Fonds pour la transformation de l'action publique" - UO ROCC ;

0354-CPNE – DR31 « Administration territoriale» (UO régionale du plan national d'équipement des préfectures) ;

0354-DR31-DMUT « Administration territoriale» (UO régionale mutualisée) ;

0362-CDIE-DR31 « Plan de relance-Ecologie » (Rénovation énergétique des bâtiments de l'État) ;

0363-CDMA-DR31 «Plan de relance-Compétitivité » (Mise à niveau numérique de l'État et modernisation des administrations régaliennes) ;

0723-DR31-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

0723-DR31-DD31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

- les dépenses effectuées au moyen de cartes d'achats sur l'UO 354-DR31-DMUT ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du pôle modernisation, mutualisation et moyens ;
- les décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture des tranches fonctionnelles sur les centres financiers :
 - 0148-DAFP-DS31 : activité 0148-01-02-04-01 « Restauration » ;
 - 0354-CPNE-DR31 : « Administration territoriale » ;
 - 0362-CDIE-DR31 : « Plan de relance-Ecologie ».

En cas d'absence ou empêchement de M. Jean-Philippe DARGENT, la délégation donnée par cet article est exercée dans les mêmes conditions par Mme Delphine MERCADIER, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales chargée du pôle politiques publiques et Monsieur Pascal SOLEIL, directeur de la coordination et des affaires générales.

Article 13 : Délégation est donnée à Mme Marie-Aude MOSSER, directrice de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et à Mme Frédérique WANDROL, conseillère de formation interministérielle à l'effet de signer les engagements juridiques et les services faits :

- dans la limite de 3000€, sur les UO :

- 0148-DAFP-DF31 et 0148-DAFP-DS31 « Fonction publique » ;
- 0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État » au titre des actions de formation interministérielle relevant de l'activité du service.

Article 14 : Délégation est donnée à Mme Marie-Aude MOSSER, directrice de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et à Mme Frédérique WANDROL, conseillère de formation interministérielle, à Mme Sandrine TROIVILLE, à Mme Nicole VALATX-HURBOURG, à M. Fabien MANO et à Mme Patricia PALLAROLS-COSTES à l'effet de réaliser des opérations sur l'outil budgétaire et comptable Chorus sur les UO suivantes :

- 0148-DAFP-DF31 et 0148-DAFP-DS31 « Fonction publique » ;
- 0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État » au titre des actions de formation interministérielle relevant de l'activité du service.

Article 15 : Délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL, directeur de la coordination et des affaires générales et à Mme Audrey PALAU, à l'effet de signer les engagements juridiques et les services faits :

- dans la limite de 1 000 €, sur les UO :

- 0112-DR31-GR31 et 0112-DR31-DS34 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- 0305-ESSR-ES31 « Stratégies économiques ».

- dans la limite de 3 000€, sur l'UO :

- 0354-DR31-DMUT « Administration territoriale ».

Délégation est donnée à M. Sébastien MAUGET, gestionnaire budgétaire et logistique, à l'effet de signer les services faits imputés sur l'UO :

0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État », centre de coût SGAR031.

Article 16 : Délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL et à Mme Audrey PALAU à l'effet de valider dans l'outil budgétaire et comptable Chorus, et sur la base d'un document (devis et service fait) signé par une personne habilitée, les demandes d'achats et de réaliser des constatations de services faits sur les UO suivantes :

0148-DAFP-DF31 et 0148-DAFP-DS31 « Fonction publique » ;

0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État », centre de coût SGAR031, pour les montants supérieurs à 3000€,

0349-OCCI-ROCC « Fonds pour la transformation de l'action publique » - UO ROCC,

0137-CDGC-PR31 « Égalité entre les hommes et les femmes ».

Délégation est donnée à M. Sébastien MAUGET à l'effet de réaliser dans l'outil budgétaire Chorus, constatations de services faits sur les UO suivantes, sur la base d'un service fait signé par une personne habilitée :

0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État », centre de coût SGAR031,

0349-OCCI-ROCC "Fonds pour la transformation de l'action publique" - UO ROCC,

Article 17 : Délégation est donnée à Mme Frédérique WANDROL, conseillère de formation interministérielle à la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines à l'effet d'instruire et de saisir les rétablissements de crédits, et à Mme Audrey PALAU et M. Sébastien MAUGET à l'effet de réaliser les demandes de rétablissement des crédits dans l'outil budgétaire et comptable Chorus, dans le cadre des recettes non fiscales auprès du comptable public.

Article 18 : Délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL et à Mme Audrey PALAU, à l'effet de valider, dans le cadre des programmes n° 354 « Administration territoriale de l'État », n° 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » et n° 155 - titre 7 « Assistance technique FSE » les ordres de mission et les états de frais dans l'application Chorus DT, en qualité de valideur hiérarchique et de service gestionnaire.

Article 19 : Délégation est donnée à M. Marc DERNIS, adjoint au directeur de la plate-forme régionale de l'immobilier, à l'effet de réaliser des opérations sur l'outil budgétaire et comptable Chorus sur les UO suivantes :

0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État », centre de coût SGAR031 ;

0723-DR31-DD31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Article 20 : Délégation est donnée à M. Jean-Luc VETTORETTI, directeur de la plate-forme régionale budgets et finances, à M. Briec MAGOT, adjoint au directeur de la plate-forme, à M. Stéphane FITTE-DUVAL, à Mme Marie Lynda NAZE, à Mme Laurence CHAMERO, à M. Joaquim HO CHONG LINE et à Mme Célia DEMARET à l'effet de réaliser des opérations sur l'outil budgétaire et comptable Chorus nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des crédits du périmètre budgétaire défini en annexe 1 au présent arrêté.

Article 21 : Délégation est donnée à M. Gautier GIVAJA, chargé de mission « appui aux territoires », à Mme Séverine GASTON, à Mme Nadia SAADNA, à Mme Stéphanie SABEG et à M. Marc TAILLEFER à l'effet de réaliser des opérations sur l'outil budgétaire et comptable Chorus nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des crédits du périmètre budgétaire défini en annexe 2 au présent arrêté, ainsi que de certifier le service fait et signer les certificats de paiement imputés sur les UO régionales de ce périmètre.

Article 22 : Délégation est donnée à Mme Laure DEUDON, chargée de mission « agriculture, énergie, environnement » et M. Paul LHOSTE, cadre d'appui, à l'effet de signer les conventions signées pour le compte de l'Agence de la Transition écologique (ADEME) sur la plateforme numérique « YouSign ». Cette signature électronique intervient après validation par le préfet de la liste mensuelle de dossiers de subventions transmis par l'ADEME.

Article 23 : Délégation est donnée à Mme Nicole ESCASSUT, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité et à Mme Fanny MOURATILLE, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer :

0137-CDGC-PR31 « Égalité entre les femmes et les hommes » : les engagements juridiques dans la limite de 5000€ et l'ensemble des services faits ;

0354-DR31-DMUT : les actes relatifs aux opérations de dépenses et recettes dans la limite des crédits qui lui ont été notifiés.

Article 24 : Délégation est donnée à Mme Marion AMAURY, directrice de la plateforme régionale des achats, et à Mme Céline BAYLE, adjointe à la directrice de la plateforme régionale des achats, à l'effet de signer par voie électronique les actes relatifs à l'exécution des marchés publics y compris les avenants d'augmentation dans la limite de 5 %.

Article 25 : Délégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour les engagements juridiques et la carte d'achats sur l'UO 0354-DR31-DMUT, centre de coût SGAR31, dans la limite de l'enveloppe qui leur a été notifiée :

- M. Laurent CYROT, directeur de projet « Place aéroportuaire durable de Toulouse-Blagnac et canal du Midi » ;
- M. Marc DEMULSANT, directeur de projet « lignes grande vitesse » ;
- M. Pierre-Antoine MORAND, secrétaire général à la Conférence des parties ;
- Mme Amélie DE SOUSA, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ;
- Mme Sophie MOAL-MAKAME, conseillère diplomatique auprès du préfet de région ;

- Mme Claude DULAMON, préfète en charge des sujets « Prédation » dans le massif des Pyrénées.

Article 26 : Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné.

Article 27 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

Article 28 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 29 juin 2026 portant délégation de signature à M. Frédéric Viseur, secrétaire général pour les affaires régionales, et aux agents du SGAR.

Article 29 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 31 août 2026

Fabrice RIGOULET-ROZE



ANNEXE 1 :

Périmètre budgétaire d'intervention délégué aux agents de la plate-forme régionale budgets et finances du SGAR pôle P3M pour les opérations budgétaires et financières nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre de crédits

Budget opérationnel de programme interrégional

0112-DR5 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

Budgets opérationnels de programme régionaux

0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
0303-DR31 « Immigration et asile » ;
0348-DP31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
0349-OCCL « Fonds pour la transformation de l'action publique » - BOP OCCL FTAP ;
0354-DR31 « Administration territoriale de l'État » ;
0380-LAMI « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds verts) »
0723-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

Centres financiers d'unités opérationnelles régionales

0104-DR31-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
0112-DR31-GR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
0112-DR31-DS34 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
0119-C001-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
0119-C002-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation générale de décentralisation et concours particuliers) ;
0119-C003-DR31 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local, métropoles) ;
0137-CDGC-PR31 « Égalité entre les hommes et les femmes » ;
0148-DAFP-DF31 « Fonction publique » ;
0148-DAFP-DS31 « Fonction publique » ;
0162-DR31-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
0172-DR38-LRMP « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
0209-CSOL-CPFR « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
0305-ESSR-ES31 « Stratégies économiques » ;
0348-DP31-DD31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » - Action 14 « Résilience État » ;
0349-OCCL-ROCC « Fonds pour la transformation de l'action publique » - UO ROCC ;
0354-CPNE-DR31 « Administration territoriale » (UO régionale du plan national d'équipement des préfectures) ;
0354-DR31-DMUT « Administration territoriale » (UO régionale mutualisée) ;
0357-CFIP-DM31 « Fonds de solidarité massif » ;
0362-CDIE-DR31 « Plan de relance - Écologie » (Rénovation énergétique des bâtiments de l'État) ;
0362-MCTR-DR31 « Dotation de soutien à l'investissement local - rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales - départements et communes »
0362-MCTR-C031 « Dotation régionale d'investissement plan de relance »
0363-CDMA-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (Mise à niveau numérique de l'État et modernisation des administrations régaliennes) ;
0363-DITP-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (Mise à niveau numérique de l'État) ;
0363-CDEF-DR31 « Plan de relance-Compétitivité » (UO Occitanie) ;
0364-MCTR-DR5 « Avenir montagne – Investissements et ingénierie ANCT »
0364-MCTR-DR31 « Cohésion territoriale-inclusion numérique »
0723-DR31-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »
0723-DR31-DD31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »
0380-LAMI-DR31 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds verts) »